



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 5

Absents : 0

Date de convocation : 06 mars 2020

Date d'affichage : 06 mars 2020

L'an deux mil vingt, le douze mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Dominique RETORNAZ (présent à partir de 20h25) - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Eric GIRAUD - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Jean-Claude ROUGET (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) - Odile MAGNIN (donne procuration à Béatrice BAILLY) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC) - Maud GOBERT (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD)

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-03-049

Objet : Financement 2020 de l'Office de tourisme de Valloire - Approbation du budget primitif 2020 de Valloire Tourisme

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle qu'une convention d'objectifs a été actée par délibération en date du 05/12/2019 avec l'office de tourisme communal dénommé Valloire Tourisme pour l'année 2020 et à ce titre, le conseil municipal doit se prononcer sur le niveau du concours financier communal octroyé à cette entité pour l'année 2020.

Le 9 mars dernier, le comité directeur de Valloire tourisme a adopté son budget primitif pour l'année 2020 et conformément à l'article R 133-15 du code du tourisme, le Conseil municipal doit approuver ce budget.

Aux fins de cette approbation, le budget primitif de Valloire tourisme a été transmis en mairie.

Après examen de la demande de concours financier formulée par Valloire Tourisme et de son budget primitif, le niveau de la subvention communale pour l'année 2020 a été fixé à la somme totale de 1.533.000 € décomposée comme suit :

- Fonctionnement : 780 000 €
- Animations - événements été : 292 000 €
- Animations - événements hiver : 255 000 €

- Promotion - communication : 206 000 €

Cette subvention reste au niveau de celle de 2019 (1 533 000 €).

La subvention de fonctionnement sert à financer les charges de personnel et les charges à caractère général.

La subvention « promotion – communication » sert à financer toutes les actions en lien avec ces thèmes et notamment les brochures d'été et d'hiver, les films, les photos, les plans de communication, la mise en place du nouveau site internet, la campagne promotionnelle auprès du marché chinois, et comprend désormais la part de l'ancienne subvention dénommée « commercialisation » ou « actions station » (pour la somme de 73 600 €).

Enfin, la subvention animation – évènements finance l'ensemble des actions mises en place l'hiver et l'été, telles que par exemple le festival Baroque, les sculptures sur glace, neige, paille et foin, la foire du tout-terrain, la Punta Bagna, le trail du Galibier, le Pic Sonne, les animations diverses sur la place de la Mairie, etc

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 voix contre (Laurence CLEMENT-GUY et Patrick LE GUENNEC)

DÉCIDE

- d'arrêter le montant de la subvention communale 2020 allouée à Valloire Tourisme à la somme de 1 533 000 € décomposée comme suit :
 - Fonctionnement : 769 250 €
 - Promotion - communication : 221 900 €
 - Animation – évènements : 541 850 €
- de laisser à l'ordonnateur, le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de cette subvention communale compte tenu des besoins en trésorerie de Valloire Tourisme,
- d'approuver le budget primitif 2020 de Valloire Tourisme.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Valloire, le 17/03/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

